

*Obs. I.*—Il s'agit d'une jeune dame protestante, âgée de 25 ans, mariée depuis six ans, sans grossesse. Dans sa jeunesse, cette dame se promenait beaucoup à cheval, et, l'année avant son mariage, elle avait souffert de constipation, de dysménorrhée, etc, sans toutefois en avoir fait part à personne.

Mariée, elle a souffert pendant quelques mois de douleurs pendant le coït ou survenant le matin, après le lever, lorsque le coït avait été pratiqué même le soir. Ces douleurs duraient quelques heures; une selle les soulageait souvent, et alors la malade éprouvait le besoin d'aller à la garde-robe le matin. Depuis, elle a toujours eu plus ou moins de douleurs, de pesanteurs dans le bas ventre, etc. Elle s'était mise sous les soins de plus d'un médecin et avait été traitée, comme elle le dit elle-même, pour *mal de matrice*, ayant même porté un pessaire pendant plusieurs mois. Le traitement subséquent n'ayant pas été surveillé, la malade fut forcée d'enlever elle-même ce pessaire.

Quand je la vis pour la première fois, elle me consulta au sujet des douleurs qu'elle éprouvait, en me demandant aussi pourquoi elle n'avait pas d'enfants.

Un examen minutieux révéla l'état suivant: rétroversion au second degré avec légères adhérences sacrées et prolapsus de l'ovaire droit; aucune inflammation péritérine apparente; pas de sténose du col, ni d'endocervicite, ni d'endométrite; col un peu congestionné passivement.

J'explique à la malade la cause qui chez elle peut entraîner la stérilité. Elle me demande s'il existe un moyen certain grâce auquel elle pourrait avoir des enfants. Je lui explique alors les moyens ordinaires de traitement de sa maladie et énumère les chances de succès. Fatiguée de ces traitements, elle n'en veut plus. Je lui propose alors la fécondation artificielle comme mesure ultime, ayant soin cependant de bien établir que je ne me tiens en aucune façon responsable des désagréments ou accidents qui pourraient survenir par suite de l'emploi de ce traitement. À ce, elle et son mari consentent, tous deux voulant avoir à tout prix un héritier. M'étant déclaré prêt à faire l'opération, je demande un examen du sperme du mari. Je trouve les spermatozoaires de monsieur aussi vigoureux que possible et ne demandant qu'un bon parti pour fabriquer un petit écossais. Tout étant donc propice, je procède à féconder artificiellement madame le 16 mai 1890, à 7 h. p.m. Je l'avais préparée par des lavages vaginaux antiseptiques pendant plusieurs jours. Je dépose à l'intérieur de l'utérus le sperme recueilli immédiatement après le coït. L'opération réussit pleinement en une seule séance; les spermatozoaires paraissent ne pas avoir eu besoin de coups de fouet pour arriver au but, étant empressés de jouer leur rôle. Le 4 février 1891, à 10 h. a.m., je livre aux parents joyeux un fiston vigoureux qui, avant d'être sorti de la vulve, proclamait à hauts